

Le secteur de la sous-traitance et de la maintenance doit devenir plus attrayant pour de jeunes travailleurs bien formés, entre autres en rendant plus sûr le travail sur les chantiers les plus divers et en investissant dans la formation. De concert avec les pouvoirs publics, le secteur entend également mettre fin à la concurrence déloyale de sociétés véreuses qui foulent aux pieds les règles sociales belges, car les sociétés du secteur de la maintenance voient des entreprises étrangères remporter des commandes en Belgique, mais sans se tenir aux obligations belges. Hubert Lahaut, le rédacteur en chef de **Maintenance Magazine**, nous informe.



MAINTENANCE MAGAZINE AVERTIT:

“Concurrence déloyale dans le secteur de la maintenance”

Lorsqu'on voit passer des commandes sous le nez parce que certains concurrents soumettent des prix inférieurs jusqu'à 30%, ne vaut-il pas mieux fermer boutique? Ce n'est en tout cas pas ce que les sociétés belges de sous-traitance et de maintenance comptent faire. Elles constatent que la concurrence est souvent déloyale. Le secteur doit souvent se battre contre des concurrents véreux qui recourent à des pratiques “illégalles”: travail au noir, faux indépendants, fraude sociale et fiscale, non-respect de la législation belge, et autres choses de cet acabit. Cependant, et heureusement d'ailleurs, le secteur ne baisse pas les bras. Au contraire, il se bat pour une concurrence honnête, plus de sécurité sur les chantiers, une meilleure image de marque, et entend sensibiliser les donneurs d'ordre, mobiliser les pouvoirs publics, mieux informer l'opinion publique, etc. Il y a du pain sur la planche.

Un “secteur à part”

Les sociétés d'installation et de maintenance ne sont pas des entreprises de production. Elles ne déploient pas leurs activités dans des ateliers, mais sur des chantiers. Elles ont donc leurs caractéristiques et problèmes spécifiques. La caractéristique commune des entreprises dans ce secteur encore relativement “jeune” réside dans le fait qu'elles exécutent des activités sur

des chantiers (de construction) et sont donc confrontées à un certain nombre de problèmes communs. Elles affichent un facteur de travail élevé et sont fortement confrontées à la concurrence – déloyale – des pays à bas salaires.

Suivant la loi, les mêmes salaires minimums et les mêmes règles en matière de sécurité et de santé sont d'application aux chantiers en Belgique, mais la loi n'est pas respectée par tout le monde, et le contrôle par les autorités et les donneurs d'ordre n'est pas toujours suffisant. La sécurité et la santé sur les chantiers – en fait le respect de la loi sur le bien-être – constituent donc l'un des thèmes importants dans le secteur. Lors du dernier salon de la maintenance à Bruxelles, on a entendu de nombreuses plaintes à propos du fait que le secteur rate différents contrats parce que les offres de groupes étrangers sont beaucoup moins chères. Ce n'est un secret pour personne que certaines sociétés étrangères respectent de façon beaucoup moins stricte les obligations qui sont imposées aux entreprises belges. De cette manière, elles peuvent baisser leurs prix, ce qui constitue une concurrence déloyale. Dans leur plaidoyer, la qualité du travail même n'est pas mise en question. Au contraire. Les entrepreneurs étrangers ont également à leur service des ouvriers de très bonnes qualité et formation, et il n'y a pas grand-chose, voire rien à dire aux travaux effectués. Ce qui

importe ici, c'est que les entrepreneurs qui viennent travailler ici doivent respecter la législation locale. Ni plus, ni moins.

Sous pression

Les clients industriels qui passent les commandes tendent rapidement à choisir l'offre la plus basse. La plupart de nous trouvent cela normal, car il arrive souvent que les établissements industriels en Belgique se trouvent eux-mêmes en concurrence avec des collègues d'Asie et/ou d'Europe de l'Est. Il va donc sans dire qu'ils optent alors pour l'offre la moins chère. On remarque cependant une différence avec ces entreprises qui travaillent directement avec un sous-traitant (belge) déterminé. Ainsi, les grands compagnies d'énergie de notre pays travaillent clairement dans le long terme et exigent de la qualité. Celles-ci n'optent pas vite pour un entrepreneur étranger. Mais lorsqu'une fabrique opte pour un sous-traitant industriel qui part à son tour à la recherche de sous-traitants, le prix peut devenir rapidement un argument de poids. Et c'est là que le bât blesse. Plusieurs initiés le voient également aux négociations qu'ils doivent mener à propos des contrats d'entretien avec leurs clients. Dans le passé, les discussions tournaient autour des augmentations de prix à cause de l'enchérissement du coût de la vie, etc.

Désormais, toutes les entreprises industrielles – et la crise économique et financière y joue certainement un rôle – veulent que ces contrats deviennent meilleur marché. À tous ces indices, on voit que la pression sur les dépenses s'accroît.

Sécurité sociale, hygiène et sécurité

Selon les initiés, le point le plus important sur lequel les entrepreneurs/sous-traitants étrangers peuvent faire la différence est la sécurité sociale. Un travailleur belge est payé selon les barèmes convenus du comité paritaire dont relève le secteur. Chacun qui vient travailler dans notre pays doit donc respecter ces salaires minimums. Beaucoup sont cependant convaincus qu'un entrepreneur/sous-traitant étranger qui envoie des travailleurs ici ne paie pas ses collaborateurs de cette façon. Il n'est pas toujours très facile non plus pour l'inspection sociale de contrôler ces aspects. Il arrive souvent que ces travailleurs ne parlent pas français et possèdent des papiers dans leur propre langue.

Les contacts avec le pays d'origine ne sont pas toujours faciles non plus. On entend également des histoires selon lesquelles les sociétés d'Europe de l'Est peuvent prouver officiellement qu'elles paient les salaires minimaux belges, mais que les travailleurs doivent rembourser une

partie par la suite. Soit-disant pour les frais de voyage (bien que ce dernier point ne soit pas à prendre pour de l'argent comptant).

Les heures supplémentaires constituent un autre point délicat. Dans notre système belge, il existe des règles strictes à propos du nombre d'heures supplémentaires qu'un travailleur peut effectuer. Certains initiés ne sont cependant pas convaincus que les étrangers s'y tiennent. En outre, il existe des accords sur les primes additionnelles pour heures supplémentaires, qui les rendent très coûteuses pour les entreprises belges. Il faut savoir également que certains sous-traitants effectuent de nombreux travaux lorsque les installations ne sont pas utilisées. Pendant la nuit ou au cours du weekend. Lorsqu'une usine est arrêtée pour des travaux d'entretien, il faut généralement travailler 24 h sur 24 pour mener à bien la commande à temps. Dans ce cas cependant, la sécurité constitue un point faible. Un élément essentiel de méthodes de travail sûres est que le travailleur puisse comprendre les instructions de travail et la signalisation en français ou en néerlandais. Si quelqu'un sur le chantier crie “Attention”, un travailleur étranger le comprendra-t-il? Peut-il comprendre le film de sécurité à l'entrée? Ce n'est pas toujours évident. Une entreprise de maintenance qui se respecte fait tout ce qui est en son pouvoir pour ne pas avoir un seul accident. Chaque quasi-accident est analysé en vue d'optimiser encore la prévention. Les collègues étrangers le font-il également? Enfin, les entrepreneurs industriels belges se voient imposer des exigences en matière d'hygiène et de santé. Pour les grands travaux sur place, il faut prévoir des roulottes de chantier avec vestiaires adaptés, une cantine, etc. Les travailleurs belges ne doivent donc pas se plaindre, mais c'est une obligation à laquelle le secteur ne peut pas se soustraire. Par contre, tout le monde sait que certains entrepreneurs étrangers ne prennent pas ces obligations très au sérieux. Pour le secteur, la question est donc: lorsque des entrepreneurs étrangers viennent travailler ici, ils doivent s'en tenir à la législation belge. La barre doit être placée à la même hauteur pour tout le monde. Les pouvoirs publics doivent y veiller.

Une façon de se faire serait de rendre le donneur d'ordre véritablement responsable de tous les entrepreneurs et sous-traitants qui viennent travailler sur son chantier. Aujourd'hui, on remarque que certains ne sont pas au courant de ce qui se passe vraiment, mais ils préfèrent bien entendu ne rien savoir. C'est là qu'on voit à quel point “l'Europe sociale” est faible. L'harmonisation des droits sociaux est très lente.

Les coûts doivent baisser

Les chefs d'entreprise savent qu'il ne suffit pas de placer la barre au même niveau pour tous. Cette barre doit également être abaissée, car de nombreuses sociétés de maintenance deviennent trop coûteuses pour leurs clients. En raison de toutes sortes d'obligations (légales), les coûts ne cessent de monter. La sécurité sociale constitue bien entendu le principal facteur, mais on peut y ajouter les taxes CO₂, la

taxe Elia, les cotisations pour la formation, etc. Il faudrait rompre ce cercle vicieux en Belgique. Beaucoup estiment qu'il serait normal que ces charges en Belgique évoluent vers la moyenne européenne, ce qui signifierait que la norme



Au cours d'une réunion de quelques sociétés de maintenance organisée l'année dernière, il est apparu clairement que la plupart ne pourrait jamais concurrencer aux mêmes conditions que les entrepreneurs étrangers. Même s'ils appliquaient totalement les obligations belges, les étrangers seraient encore quelques pourcents meilleur marché. (photo: Control & Automation Magazine)

serait abaissée. Au cours d'une réunion (à huis clos) de quelques sociétés de maintenance organisée l'année dernière, il est apparu clairement que la plupart ne pourrait jamais concurrencer aux mêmes conditions que les entrepreneurs étrangers. Même s'ils appliquaient totalement les obligations belges, les étrangers seraient encore quelques pourcents meilleur marché. En d'autres mots, les sociétés de maintenance belge doivent tailler rigoureusement dans leur structure de coûts propres. Certaines entreprises étudient donc la possibilité de faire fabriquer certains éléments en Europe de l'Est et de les faire transporter ensuite vers le client belge, où ils seraient installés par des Belges. Ainsi, de nombreuses entreprises ont déjà exécuté leurs plans techniques en Europe de l'Est.

Beaucoup étudient maintenant la possibilité de transférer la fabrication des tableaux électriques, par exemple, dans l'un ou l'autre des pays d'Europe de l'Est. Les travailleurs y disposent des connaissances, ils savent lire les schémas électriques et possèdent une bonne formation technique. Si une entreprise fait fabriquer ces tableaux là-bas, elle peut en amener cinquante à la fois avec un seul camion, ce qui représente une économie considérable de coûts.

Agréation

Un problème pour le secteur est l'agrégation des entrepreneurs. Le classement de certaines catégories technologiques ne correspond plus du tout à l'état de la technique actuelle.

En outre, certaines entreprises peuvent obtenir aisément une agrégation provisoire et la prolonger par la suite, tandis qu'une agrégation définitive exige que les entreprises satisfassent à plus de conditions. Cela fausse la position con-

currentielle au détriment de spécialistes établis, qui possèdent une expertise plus importante. Les donneurs d'ordre optent pour les économies à court terme et ferment les yeux sur les abus, d'autant plus qu'ils ne sont pas motivés d'imposer et de contrôler eux-mêmes les règles – entre autres par la limitation, en Belgique, de la responsabilité en chaîne jusqu'à l'entrepreneur principal. Pour contrer ces pratiques déloyales, il est absolument nécessaire que la législation existante soit affinée, mais surtout que le respect des conditions contraignantes de salaire et de travail et des prescriptions de sécurité soit mieux contrôlé. L'ouverture du marché des services aux nouveaux – et à fortiori aux anciens – états de l'UE ouvre des perspectives pour les entreprises. Elle ne peut cependant faire en sorte que les entreprises belges doivent engager la concurrence à armes inégales.

Les dispositions légales pour activités similaires doivent être appliquées de la même façon pour toutes les entreprises, aussi bien belges qu'étrangères. Il faudra trouver les moyens indispensables pour un contrôle plus efficace du respect de ces obligations. <<

Vous ne connaissez pas Maintenance Magazine?
www.mainpress.com